



REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

COMMUNE DE CORNAUX

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF AUX MOTIONS EN COURS

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 13 décembre 2021, le Conseil général a examiné la motion en cours et a décidé de maintenir ouverte la No 48 (Motion relative à la préservation du bâtiment de la vieille forge).

Vous trouverez, sur le rapport annexé, la situation de la motion ainsi qu'un bref commentaire.

Nous vous proposons de conserver la motion ouverte soit :

- Motion No 48 (préservation du bâtiment de la vieille forge)

Dans sa séance du 25 octobre 2021, le Conseil général est entrée en matière pour l'étude de faisabilité ainsi que des coûts relatifs à la possibilité d'extinction de l'éclairage public de 00h30 à 5h00.

Vous trouverez, sur le rapport annexé, la situation de la motion ainsi qu'un bref commentaire.

Nous vous proposons de classer cette motion :

- Motion No 50 (étude de faisabilité et coûts concernant l'extinction de l'éclairage public de 00h30 à 5h00).

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions de prendre note de la situation de ces motions.

Cornaux, le 21 novembre 2022

CONSEIL COMMUNAL

Annexes : 2 rapports



COMMUNE DE CORNAUX

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LA SITUATION DE LA MOTION CI-APRES

Motion de Mme Claudine von Bergen (PLR) pour la préservation du bâtiment de la vieille Forge

Motion déposée le 30 décembre 2013

Objet de la motion

Lors de sa séance du 19 février 2014, le Conseil général a accepté l'idée de devoir étudier l'avenir du bâtiment sous forme de travaux de rénovation éventuels dans un souci de le préserver car il est très ancien et fait partie du patrimoine et de l'histoire du village.

Traitement de la motion (extrait du procès-verbal du 19 février 2014)

Cette motion est acceptée à la majorité soit :

Pour : 16 voix Contre : 1 voix Abstention : 1 voix

Proposition du Conseil communal

Le bâtiment sis rue des Fontaines 7, connu sous le nom de « Vieille forge » est l'une des infrastructures communales qui mérite toute l'attention de chaque membre des Autorités communales. Le dossier a été soumis en 2020 à la Commission des études et bâtiments.

Ce dernier est toujours à l'étude (réflexions sur : la vente éventuelle du bâtiment ou une rénovation mais à quel prix ?)

Aussi, nous demandons de laisser la motion ouverte et d'attendre le rapport qui sera établi conjointement entre l'Exécutif et la Commission précitée.

Cornaux, le 14 novembre 2022

CONSEIL COMMUNAL